



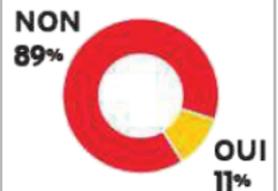
**REVUE DE PRESSE**  
**SUD-OUEST ET CHARENTE LIBRE**  
**DU JEUDI 22 DECEMBRE 2016**



■ Un syndicat lycéen le réclame, des politiques n'y sont pas hostiles ■ Peu de Charentais en revanche semblent favorables à un droit de vote acquis plus tôt.

# Peu de voix en Charente pour le vote dès 16 ans

Etes-vous favorables au vote dès 16 ans ?



411 votants sur charentelibre.fr

## Un boom d'inscriptions sur les listes

Le phénomène est annuel. Mais nettement plus sensible à l'approche des élections. Depuis le début du mois, c'est le grand rush dans les mairies pour les inscriptions sur les listes électorales, démarches devant être accomplies - pour les personnes concernées - d'ici au 31 décembre.

À Angoulême et à Cognac, mais aussi dans toutes les villes du département, les services élections ne chôment pas. Dans la cité des eaux-de-vie, une vingtaine de personnes passent au quotidien ces temps-ci. Elles seront au moins le double la semaine prochaine.

Dans celle des Valois, on a enregistré ces vingt derniers jours seulement, 20 % des inscriptions sur les listes de l'année (2.748). Le pic des démarches a commencé le 1<sup>er</sup> septembre, à l'approche de la primaire de la droite et du centre: 79% des démarches ont été effectuées à compter de cette date ! Et la tendance va s'accroître dans la dernière ligne droite: la semaine prochaine et le 31 décembre même, où des permanences exceptionnelles sont prévues. À titre de comparaison, en 2011 à Angoulême, année de référence avant la dernière

présidentielle, près de quatre inscriptions sur dix avaient été enregistrées dans la dernière semaine de décembre. Et le phénomène n'est pas isolé.

■ **Pratique.** Les sites internet des villes renseignent sur les modalités pratiques d'inscriptions. À noter qu'il est aussi possible de réaliser la démarche en ligne via [mon.service-public.fr](http://mon.service-public.fr) ; au bout de la chaîne, toutefois, ce sont toujours les agents des collectivités locales qui traitent les demandes.



Au service public municipal, hier à la mairie d'Angoulême.

Photo Anne Kerjean

Il a 17 ans. Lui 16 ans. Nathan Dupeyrat et Côme de Maillard sont tous les deux branchés Jeunes Républicains. Impliqués dans la mouvance, prêts à relayer le discours de François Fillon jusque dans la Charente la plus profonde. Mais le droit de vote pour les jeunes de leur âge, ils ne le sentent pas. Vraiment pas. Et qu'importe si leur champion y semble favorable, «pardon, son porte-parole Thierry Solère: François Fillon, lui, ne l'a jamais dit aussi nettement», s'empresse de corriger Guillaume Chupin, 22 ans, responsable des Jeunes Rép du département et benjamin du conseil municipal d'Angoulême. L'idée, en fait, émane surtout de l'Union nationale lycéenne, l'un des principaux syndicats lycéens qui revendique 7.000 adhérents à travers l'Hexagone. La fédération des jeunes a organisé la semaine passée une votation sur le sujet, arpentant les abords de 300 bahuts. Sans que l'on ne sache si l'un des établissements charentais a été approché, sans que l'on ne connaisse quoi que ce soit de la participation: pendant les vacances, la permanence de l'association est aux abonnés absents.

### «Au lycée, on est encore en apprentissage»

Les résultats doivent en tout cas être livrés en janvier prochain. Et en attendant, la revendication ne semble guère trouver d'échos en Charente, à en juger par l'absence totale de réponse, par les concernés, à notre appel à témoins. «Avant 18 ans, on est encore au lycée, on a déjà des idées mais la vraie conscience politique se développe plutôt dans les milieux étudiants», pense Guillaume Chupin. «À 16 ans, la plupart sont encore sous l'autorité de leurs parents, rares sont ceux à oser se départir d'une pression familiale, même dans l'isolement», abonde Côme de Maillard qui irait, malgré tout, voter demain si on lui en donnait l'occasion.

«Au lycée, on est encore dans un processus d'apprentissage, dit Renaud Combaud, 19 ans, étudiant à Sciences Po et responsable des



Hier matin à Angoulême, aux côtés de Guillaume Chupin, responsable du mouvement politique en Charente, Côme de Maillard et Nathan Dupeyrat, 16 et 17 ans, sont engagés chez les Jeunes Républicains. Pour autant, l'idée d'aller voter avant 18 ans ne les branche pas, à l'image semble-t-il de beaucoup de jeunes de leur âge. Photo Majid Bouzzit

## Le chiffre

# 27%

des 18-24 ans se sont abstenus lors de la présidentielle 2012, les garçons plus que les filles. C'est le plus fort taux d'abstention par tranches d'âges. Ils sont en moyenne 25 % à s'abstenir chaque fois, mais c'est deux fois moins que les 45-74 ans. Chez les plus jeunes, la participation est surtout très intermittente.

jeunes centristes du département. On est seulement en train d'acquiescer le bagage nécessaire à une bonne connaissance des institutions et de la citoyenneté. Sauf à

être passionné de politique et érudit en la matière, on n'est donc pas encore assez armé. Mais rien à voir selon lui avec la maturité. «Comme à tout âge, certains seront plus prêts que d'autres, plus ou moins influençables.»

Et c'est précisément parce que la conscience citoyenne, les responsabilités ou les vraies galères n'attendent pas toujours le nombre des années que le candidat de la France insoumise, Jean-Luc Mélenchon, a lui clairement intégré l'idée du vote dès 16 ans dans son programme pour la présidentielle. «On ne peut pas d'un côté demander à des jeunes d'être soutiens de famille à 16 ans et de l'autre, leur refuser la citoyenneté», partage Jean-Michel Pascal, responsable du groupe d'appui cognacais du mouvement. Maintenant, je ne sais pas s'ils y sont vraiment prêts et surtout si c'est leur envie profonde. On verra bien, déjà, ce que donnera le ré-

sultat de la votation de l'UNL. Je me souviens que le même débat s'est posé sous Giscard au moment du passage de la majorité de 21 à 18 ans.»

### «D'abord leur redonner confiance»

Prof d'histoire-géographie et d'éducation civique au lycée professionnel de Chasseneuil, Estelle Carré juge que dans l'ensemble, les lycéens ne disposent pas encore de tous les outils nécessaires au vote mature. «Et en lycée professionnel, ils arrivent cassés par le système, ils ont l'impression qu'ils ne seront jamais entendus, quel que soit le moyen qu'ils utiliseront. La première chose à faire, c'est de leur redonner confiance.» Ils ont en revanche de «réels besoins d'expression et il serait utile de travailler à vraiment les associer à une thématique particulière». À leur inculquer une cul-

ture pré-droit de vote, en quelque sorte. Suffisamment valorisante pour assurer une motivation.

«Les jeunes de cet âge ont en tout cas une vraie curiosité pour le monde qui les entoure, note Benoît Lecomte, prêtre qui les accueille régulièrement en groupes. Ils trouvent souvent matière à s'exprimer par mille moyens, même sans droit de vote. Et parfois on se demande si ce ne sont pas les discours des politiques qui ne sont pas assez clairs plutôt qu'eux qui ne seraient pas suffisamment matures...»

Au PS justement, les candidats à la primaire de janvier prochain se sentent suffisamment grand public pour ouvrir sans souci cette consultation aux 16 ans. «C'est l'ancien prof d'histoire qui vous le dit: je vous assure qu'à cet âge, ils peuvent déjà prendre des orientations responsables», gage Mohamed Hadj-Boaza, patron des socialistes charentais.

## Un goûter solidaire pour les migrants de Cognac



Les migrants ont partagé des gâteaux et un moment très chaleureux hier, entourés du père Beaudoin et du pasteur Rodolphe Kowal.

Photo F. B.

**A**rrivés depuis un mois au centre d'accueil et d'orientation (CAO) de Cognac, les quinze migrants actuellement pris en charge par l'Aserc (Association socio-éducative de la région de Cognac) affichaient de larges sourires hier à l'occasion d'un goûter solidaire organisé dans les locaux du Secours catholique, rue Millardet à Cognac. *«C'est une joie de vous accueillir encore une fois. Plus on vous rencontre, plus on est joyeux. Nous sommes là pour un moment d'échanges gratuit, pour aller les uns vers les autres. Vous nous ap-*

*portez plein de richesses humaines, j'espère que nous aussi»,* a souligné le père Beaudoin de Beauvais, curé doyen de Cognac.

Un des migrants a pris la parole pour le groupe: *«Nous sommes très contents d'être à Cognac, très heureux de l'accueil reçus, des personnes qui nous aident.»*

Si des personnes sont volontaires pour accueillir l'un d'eux chez eux pour Noël ou le soir du réveillon, ils peuvent se rapprocher de l'Aserc (1).

(1) [cao.aserc@gmail.com](mailto:cao.aserc@gmail.com)

# Le comité des acteurs locaux se cherche une nouvelle voie

Le CAL a «aidé la Ville très à la marge pour ne pas augmenter les impôts», selon le maire. Il est revenu le voir pour définir un nouveau «cap».



Une vingtaine de membres du CAL ont réfléchi la semaine passée aux «réorientations» possibles de ses missions.

Photo G. B.

Maurice BONTINCK  
m.bontinck@charentelibre.fr

C'était il y a tout juste un an. Le comité des acteurs locaux (CAL) remettait ses propositions à la Ville pour trouver une partie des 600 000 euros d'économies, indispensables pour éviter une huitième année consécutive de hausse d'impôts locaux. Et les pistes évoquées n'y allaient pas par quatre chemins, en particulier dans le domaine culturel: fin de la gratuité du festival Coup de chauffe ou de la bibliothèque, hausse des tarifs du théâtre, remise en question du Musée d'art et d'histoire, etc.

Aucune de ces mesures n'a été prise et le budget a été voté sans hausse d'impôts. «Le CAL a peut-être influencé le budget, mais très à la marge, il faut le reconnaître», estime Michel Gourinchas qui cherche aujourd'hui «une réorientation» pour le comité. Un an après, le CAL se fait beaucoup plus discret. «Cette année,

la pression budgétaire est moindre et nous ne sommes pas sûrs de pouvoir aller beaucoup plus loin sur ce sujet», justifiait la semaine dernière Michel Gourinchas avant de rencontrer les membres actifs du CAL, moins nombreux que l'an passé. Au mois de septembre, ils étaient encore officiellement 55 membres. Ces derniers jours, on en dénombrait 38, dont une petite vingtaine présents la semaine dernière au pavillon des Borderies de Crouin.

## «Penser à l'agglo» ?

L'objectif de cette rencontre était «de répreciser le cap», selon l'ordre du jour du CAL, après deux ans d'existence. «Il y a forcément un peu de frustration chez certains d'entre nous parce que nos propositions n'ont aucun effet à court ou moyen terme», explique d'abord Jacques Lamaure, membre du CAL. Mais nous sa-  
vions par expérience que l'exer-

cice a ses limites et que nous n'avons pas toutes les clés, en particulier sur les questions du personnel», poursuit celui qui est aussi délégué du conseil de quartier centre-ville.

Pas question pour autant de remettre en sommeil le comité. Pour Michel Gourinchas, le CAL peut élargir son horizon et par exemple «penser à l'agglo». Il n'est pas loin d'être rejoint par Jacques Lamaure qui évoque «des propositions économiques plus de façon prospective». À Cognac, les membres se sont auto-saisis de plusieurs sujets, comme le devenir du marché couvert, l'avenir des missions de l'Espace 3000 ou encore les économies d'énergie sur les bâtiments publics. Mais comme le dit Jacques Lamaure, «au final, c'est toujours aux élus de trancher».

Le comité devrait rendre un rapport à la Ville sur son travail et ses éventuelles «réorientations» d'ici les mois «de février ou mars», selon un autre membre du CAL.



**Communauté de Communes Grand Cognac**  
**APPROBATION DE LA MODIFICATION**  
**SIMPLIFIÉE N°2**  
**DU PLAN LOCAL D'URBANISME**  
**Commune de Châteaubernard**

Par délibération n°2016/239 en date du 14 décembre 2016, le Conseil Communautaire de Grand Cognac a approuvé la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Châteaubernard, commune membre de Grand Cognac.

Cette délibération est affichée pendant 1 mois et consultable au siège de Grand Cognac Communauté de Communes ainsi qu'à la mairie de Châteaubernard.



**Communauté de Communes Grand Cognac**  
**APPROBATION DE LA MODIFICATION**  
**N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**  
**Commune de Saint-Brice**

Par délibération n°2016/240 en date du 14 décembre 2016, le Conseil Communautaire de Grand Cognac a approuvé la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Brice, commune membre de Grand Cognac. Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, le dossier a été corrigé pour tenir compte des avis des personnes publiques associées.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public jusqu'au 25 novembre 2017 à l'Hôtel de Communauté ainsi qu'en mairie de Saint-Brice.

Cette délibération est affichée pendant 1 mois et consultable au siège de Grand Cognac Communauté de Communes ainsi qu'à la mairie de Saint-Brice.

## Cet après-midi

Températures  
Mini/Maxi



### Temps maussade.

Le temps reste couvert et gris toute la journée, avec des pluies faibles, à temporairement modérées, notamment sur le Poitou. Amélioration par le Nord-Ouest en fin de journée, avec l'arrêt des pluies, mais le ciel reste bien chargé. Le vent, modéré de secteur Sud, bascule au Nord-Ouest assez fort sur la côte en fin d'après-midi.

# Colère contre Bruxelles sur la santé publique

**PERTURBATEURS ENDOCRINIENS** La Commission est accusée d'être le porte-voix des intérêts de l'agrochimie pour la définition des critères de ces molécules dangereuses

JEAN-DENIS RENARD  
jd.renard@sudouest.fr

Le texte aurait dû faire partie de ces catalogues techniques qui encombrant les emplois du temps bruxellois et passent inaperçus. Sa discrétion était en outre garantie par sa date d'examen, le 21 décembre, à un moment où tout le monde réfléchit au menu du réveillon. Manque de pot, la définition de l'Europe sur les perturbateurs endocriniens fait un barouf du diable. Décryptage.

## 1 Des molécules dépourvues d'une définition opposable

Les perturbateurs endocriniens sont des molécules qui imitent des substances naturelles de l'organisme. Ce faisant, ils induisent en erreur le système hormonal. Ils provoquent ainsi des anomalies dans le développement du fœtus, la croissance, la fertilité, favorisent l'apparition de maladies, etc. Problème, la catégorie ne fait toujours pas l'objet d'une définition noir sur blanc dans l'arsenal des textes européens. Cette lacune bloque l'application de règlements dûment adoptés. Voté en 2009, le règlement portant sur les pesticides et les biocides prévoyait ainsi d'interdire à la vente les produits qui sont des perturbateurs endocriniens. Faute d'avoir fait le travail en temps et en heure, l'Europe n'applique pas cette disposition, démocratiquement adoptée il y a sept ans.

C'est la Commission de Bruxelles qui a été mandatée pour mettre au point cette annexe manquante. Elle a présenté hier la dernière mouture de son texte mais a repoussé le vote, faute de majorité qualifiée.

## 2 Levée de boucliers chez les politiques et les associatifs

Ségolène Royal, la ministre de l'écologie, s'est étonnée à la lecture de la proposition de la Commission. Mar-



La Commission a introduit un amendement de dernière minute qui exclut de nombreux pesticides (équivalant à 8 700 tonnes en France) de la liste des perturbateurs endocriniens. PHOTO C. WATIER/MAXPPP

di, elle l'a jugée « inacceptable ». La Belgique et la Suède sont elles aussi remontées. Quant aux associations environnementales, elles dénoncent une Commission de Bruxelles tellement vautreée dans les conflits d'intérêts qu'elle épouserait les thèses de l'industrie agrochimique : aboutir à une définition qui n'interdirait aucun produit...

En cause, des critères tellement restrictifs qu'ils en viennent à supprimer le concept même de perturbateur endocrinien. Selon l'Endocrine Society, qui rassemble 18 000 chercheurs et cliniciens internationaux, la définition retenue exige « un niveau de certitude scientifiquement presque inatteignable ».

Cerise sur le gâteau, la Commission a reformulé son texte à la dernière minute. « Elle introduit un amendement qui établit une déro-

gation pour tout un groupe de pesticides qui ont justement la particularité... d'être des perturbateurs endocriniens ! » En France, cette dérogation concernerait plus de 8 700 tonnes de pesticides qui perturbent le système hormonal des « organismes nuisibles » comme les plantes, les coccinelles et les écrevilles.

« Cette idée de dérogation a été suggérée à la Commission européenne par des employés des trois fabricants de pesticides BASF, Bayer et Syngenta en 2013 », s'offusque Gilles Pargneaux, eurodéputé socialiste depuis 2009 et vice-président de la commission environnement, santé et sécurité alimentaire au Parlement européen.

## 3 Une course de lenteur sanctionnée par les juges

Facteur aggravant pour la Commis-

sion européenne, son inertie a été sanctionnée par la justice. Il y a un an, le Tribunal de l'Union européenne a condamné la Commission pour avoir omis de remplir ses obligations sur la définition des perturbateurs endocriniens. La Commission aurait dû mettre au point leurs critères scientifiques en décembre 2013 au plus tard.

L'agrochimie ne va pas s'en plaindre. Le temps, c'est de l'argent, surtout quand on peut continuer à vendre... Mais, contrainte par la décision de justice, la Commission est obligée de bouger. Elle a publié son « paquet législatif » sur la question le 15 juin dernier. Elle a été sommée de revoir sa copie. Ce qu'elle vient de faire. À la lecture de la nouvelle version, « l'empreinte de l'industrie chimique sur ce dossier est plus que flagrante », accuse Gilles Pargneaux.

# « La collusion avec les industriels »

**FRANÇOIS VEILLERETTE** Le porte-parole de l'association Générations futures, en pointe dans le combat contre les pesticides et les perturbateurs endocriniens, dénonce le mauvais tour de Bruxelles



« La Commission est le lobby » de l'agrochimie, pour François Veillerette. PHOTO DR

« **Sud Ouest** » Pourquoi la nouvelle version du texte de la Commission européenne fait-elle scandale ?

**François Veillerette** On parle d'un règlement adopté en 2009, auquel il faut ajouter des annexes sur des critères scientifiques stricts. La Commission fait bien plus que cela : en modifiant aussi profondément les annexes, son texte vide le règlement de son contenu. Elle y introduit même des dérogations sans y être autorisée. De nombreux juristes considèrent que c'est illégal et que cette nouvelle version pourrait être attaquée avec succès devant les tribunaux si elle entrait en vigueur telle quelle.

Par quel circuit cette nouvelle mouture arrive-t-elle sur la table ?

À Bruxelles, l'industrie clame qu'elle n'en est pas responsable et qu'il faut regarder du côté de l'Allemagne. Vu le poids outre-Rhin des groupes agrochimiques Bayer et BASF, on peut effectivement supposer que, quand ils appellent, le gouvernement allemand décroche ! Les Allemands font ensuite passer le message auprès de la Commission de Bruxelles. Ils n'ont pas grand mal à réussir leur coup puisque la collusion de Bruxelles avec les intérêts de l'industrie est complète. On se demande parfois comment les lobbys industriels parviennent à influencer la Commis-

sion. L'interrogation est naïve. Il faut comprendre que la Commission est le lobby.

Si le texte passait en l'état, quelles seraient les conséquences ?

Si on se réfère à l'état de la science, une trentaine de pesticides perturbateurs endocriniens devraient être retirés du marché. Avec ces nouvelles annexes du règlement, il y en aurait entre zéro et un... D'une part, on a déjà perdu sept ans depuis le vote du règlement. D'autre part, une fois ces critères mis en place, il faudrait des années avant d'espérer une éventuelle révision. On perdrait une génération. **Recueilli par J.-D. R.**

## Avec son logo, la Nouvelle-Aquitaine cherche du sens

**GRAPHISME** Quel message passe à travers notre lion régional, et pour quoi faire ? Grille de lecture

Un an après sa création, six mois après avoir trouvé son nom, la Nouvelle-Aquitaine a donc désormais une image : le lion. Les graphistes du Conseil régional ont puisé leur inspiration dans l'histoire et la géographie. Ce genre de dévoilement laisse rarement indifférent le grand public : les goûts et les couleurs, ça se discute finalement pas mal, surtout quand il s'agit d'argent public.

Le logo, et l'identité visuelle en général (ça va ensemble), un instrument de communication. Un symbole, plutôt simple, pour être rapidement recon-



Le logo de la Région a été créé par les graphistes du Conseil régional. PHOTO GUILLAUME BONNALD

nu. L'enjeu est d'autant plus fort ici que la Région est toute jeune : elle doit se faire connaître et reconnaître. Trouver la bonne image, avec du sens, est

donc important mais c'est un exercice difficile. Or, la France n'est pas « un pays avec une grande culture du graphisme et du design », expliquent certains graphistes interrogés. « Notre métier mérite d'être expliqué. C'est notre rôle d'éduquer les clients », pense Benjamin Ribeau, corédacteur du logo de Bordeaux Métropole. D'expliquer le sens, en quelque sorte.

### Question de légitimité

Le sens, justement. Pour le graphiste Raphaël François, « dans le cas du logo de la Nouvelle-Aquitaine, on a l'impression qu'on a voulu faire rentrer plein de symboles (NDLR : la forme de la région, l'histoire, le lion, les cours d'eau) de force et du coup, ça a l'air fouillis et pas clair ». Et, sur le sujet, il en connaît un rayon. Dans le cadre d'un projet d'étude, il a imaginé et créé une identité visuelle cohérente pour tou-

tes les collectivités de la République (Départements et anciennes Régions). Allant même jusqu'à réinterpréter le style de Marianne. Il s'est fondé sur l'histoire et l'héraldique, et a modernisé le tout. Et pour l'ancienne Aquitaine, on retrouvait déjà... un lion.

« La seule vraie légitimité, c'est l'histoire », estime Raphaël François. C'est en tout cas son parti pris. Là où une bonne partie de la famille des graphistes se rassemble, c'est sur son rejet du « branding territorial », vide de sens, qui prospère ces dernières années en France.

### « Folklore graphique »

Cette propension à ne plus faire de différence « entre les logos des entreprises et des territoires publics » - « On vend notre territoire public comme une valeur marchande » - gêne cer-

tains graphistes et designers. C'est ce qu'explique le Franco-Suisse Ruedi Baur dans l'ouvrage collectif « Face au brand territorial ». C'est l'un des papes du domaine. Il avait travaillé sur le dernier logo de l'ex-Aquitaine, tout en étant l'autre corédacteur du logo de Bordeaux Métropole (avec Benjamin Ribeau, donc).

Dans le cas de « notre » lion, « on reste dans le style des logos qui essaient de montrer une forme de dynamisme », estime Raphaël François. On commercialise le territoire. Et c'est une mauvaise façon de concevoir son territoire. C'est d'abord un lieu de vie.

Benjamin Ribeau est même encore plus dur : « C'est du folklore graphique. Pas un design qui produit du sens. Pour parler d'une région tournée vers l'innovation, le message n'est pas clair. »

**Rachel Garrat-Valcarcel**

# Royal : « Ni regrets, ni erreurs »

**EX-POITOU-CHARENTES** L'ancienne présidente continue de défendre sa gestion et préfère évoquer la politique volontariste qu'elle avait mise en place pour sa région

**BENOÎT LASSERRE**  
b.lasserre@sudouest.fr

Ségolène Royal, on le sait, a la tête plus dure que le chabichou, ce fromage du Poitou dont elle s'était fait l'ambassadrice. Le rapport de la Chambre régionale des comptes (CRC) et les propos de son président (nos précédentes éditions) soulignant au stylo écarlate plusieurs chapitres de la gestion de l'ex-Poitou-Charentes ne la font pas dévier d'une virgule dans sa plaidoirie pro domo. « Ni regrets, ni erreurs », a-t-elle assuré hier à des journalistes de la presse picto-charentaise conviés au ministère de l'Écologie.

Et elle invite même ceux qui fustigent sa gestion à s'intéresser aux passages du rapport sur le Limousin et surtout l'Aquitaine, bien loin, dit-elle, d'être des modèles de vertu budgétaire. Sa gestion a en tout cas été « beaucoup plus transparente que celle d'Alain Rousset en Aquitaine, dont la dette a été multipliée par quatre. Mais personne n'en parle. On ne désigne que Poitou-Charentes. Par jalousie, sans doute. Moi, j'ai montré qu'on pouvait mener une politique volontariste sans toucher

aux impôts, contrairement aux autres présidents de Région qui faisaient pression sur moi. »

« Je déléguais beaucoup »

Ségolène Royal fait allusion à l'ex-TIPP (taxe intérieure sur les produits pétroliers), rebaptisée TICPE, qu'elle a toujours refusé d'appliquer et qu'Alain Rousset a désormais étendue à l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, ce qui, souligne-t-elle, va lui rapporter 270 millions d'euros sur la mandature. « Grâce à moi, les Picto-Charentais ont gardé 300 millions d'euros en dix ans pour leur pouvoir d'achat. » Son successeur, Jean-François Macaire, vient pourtant de regretter que la Région n'ait pas perçu cette taxe. « C'est son avis. Si c'était à refaire, je referais la même chose. »

Les impayés, évalués à 111,6 millions d'euros par la CRC ? Un chiffre qui l'étonne beaucoup. « Si la Région ne payait pas les entreprises ou les artisans, il y aurait eu des courriers ou des coups de téléphone, l'opposition et vous, la presse, s'en seraient emparés. Or, pas un mot avant février dernier. » Les emprunts structurés ? « Aucun n'est devenu toxique. On parle de 46 millions pour un



Ségolène Royal, hier après-midi, dans son bureau du ministère de l'Écologie. PHOTO B. L.

budget en Nouvelle-Aquitaine qui dépasse les 2 milliards. Je déléguais beaucoup, j'avais deux vice-présidents aux finances de grande qualité, Jean-François Fountaine et Bernard Grasset. Interrogez-les. »

« J'avais dix ans d'avance »

La dégradation de l'endettement ? « Je n'étais plus présidente. Mais c'est un ratio qui fluctue très vite. » La vol-

ture électrique dont elle a voulu que sa région soit pionnière avec l'entreprise Heuliez ? « J'avais dix ans d'avance, mais le gouvernement [NDLR : de droite] ne m'a pas soutenue. Aujourd'hui, les Chinois et les Indiens vont rafler le marché. »

Elle a abandonné l'idée d'attaquer ses détracteurs et Alain Rousset en diffamation. « Le mal est fait, j'ai subi des attaques d'une violence inouïe,

parfois sans savoir ce dont on m'accusait. Je demande juste à Alain Rousset de rétablir des politiques qu'il a supprimées. Pas pour moi mais pour les Picto-Charentais. »

Son lien avec Poitou-Charentes, affectif comme en témoignent son bureau et sa salle à manger, pourrait-il redevenir électoral ? « Non, même si on ne sait jamais. Maintenant, je m'occupe de la planète. »

## Daniel Braud rate la présidence de la CCIR

**NOUVELLE AQUITAINE** Le patron de la Chambre de commerce et d'industrie régionale (CCIR) Nouvelle Aquitaine (issue de la fusion des CCI d'Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes), c'est Jean-François Clédél. Daniel Braud, président de la CCI Charente, ex-président de la CCI Poitou-Charentes, a raté mardi d'une voix la présidence de la Chambre régionale, comme le rapporte « La Charente Libre ». Daniel Braud souhaitait incarner dans ce scrutin les CCI des territoires non bordelais et l'action de proximité dont elles sont les garantes. Jean-François Clédél, 59 ans, est membre du conseil exécutif du Medef et est à la tête en Gironde de cette organisation patronale. Il a longtemps présidé l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) en Gironde et dans les Landes. Jean-François Clédél dirige une entreprise d'ingénierie de premier plan.

# Des travaux au programme de 2017

La dernière réunion du conseil municipal de l'année a eu lieu lundi. À l'ordre du jour, la désignation des délégués au sein du conseil communautaire du futur établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à la suite de la fusion des Communautés de communes de Jarnac, de Châteauneuf, de Grande-Champagne et Grand Cognac.

À la suite du vote des conseillers municipaux, Christian Decoodt a été élu titulaire et Laurence Lamarque suppléante.

Toujours à l'ordre du jour, la modification des statuts de la fourrière, modification qui porte uniquement sur le changement d'adresse du siège du syndicat qui, désormais, est situé au 3, rue d'Alexandre, à Ma Campagne, à Angoulême.

## Chantier de six à sept mois

La modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme (PLU) d'Ars a ensuite été abordée, une modification concernant le degré de pente de toit des bâtiments agricoles dont la tolérance passe de 10 à 35°. Puis a été évoquée la mise en œuvre du régime indemnitaire fonctions sujétions expertise engagement professionnel (RIFSEEP). Ce régime indemnitaire va

se substituer à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu.

Le schéma directeur d'accessibilité du réseau de bus Transcom a ensuite été abordé. Conformément à la législation, un arrêt dans la commune sera aménagé.

Toujours au chapitre des travaux et de la voirie, le profond remaniement de l'avenue de Royan, dont le chantier débutera début janvier et durera environ six à sept mois, a été évoqué. Une réunion publique des riverains est d'ailleurs programmée, en mairie, mercredi 28 décembre à 18 h 30, réunion au cours de laquelle des réponses seront apportées aux questions sur la nature des travaux et leur durée. Une déviation sera mise en place et passera par le rond-point de la base aérienne. Laurence Lamarque a fait état d'un futur aménagement de la garderie qui devrait s'enrichir d'une nouvelle télévision mais aussi de poufs et de cousins pour donner un environnement plus « coooring ». Le maire et le conseil municipal invitent à la cérémonie des vœux qui aura lieu à la salle polyvalente vendredi 13 janvier, à 18 h 30.

C. G.



Christian Decoodt a été élu délégué titulaire au Conseil communautaire et Laurence Lamarque suppléante. PHOTO C. G.

# Nounou Éveil fête Noël

Nounou Éveil avait réuni ses assistantes maternelles samedi et les bambins dont elles s'occupent dans ses nouveaux locaux de Javrezac. Au total, 27 assistantes maternelles sur un effectif de 32 avaient pu se déplacer pour profiter des festivités.

Certains parents avaient fait le déplacement pour venir écouter les chants et les danses de leur bout de chou qui, pour l'occasion avaient revêtu l'habit rouge et blanc sans oublier le traditionnel bonnet rouge à pompon blanc.

L'association avait fait préparer aux enfants des supports de bougie en forme d'étoile de toutes les couleurs qui avaient été garnis d'une bougie chauffe-plats.

Certaines assistantes maternelles mais aussi les parents avaient

préparé des pâtisseries. Ainsi, un papa avait confectionné des merveilles. Pour l'occasion, la maire Pascale Belle est venue complimenter l'association qui ne cesse de grandir depuis qu'elle a intégré ses nouveaux locaux.

## Rendez-vous le 6 janvier

Pour la présidente de Nounou Éveil, Carole Breda, la prochaine manifestation aura lieu vendredi 6 janvier, à 10 heures, pour le partage de la traditionnelle galette des rois.

Autres dates à noter : le 16 février pour le carnaval à l'école de Saint-André de Cognac et le 17 janvier pour le carnaval à Javrezac où, si la météo le permet, un défilé des petits dans les rues est envisagé.

**Colette Guné**



L'association avait réuni assistantes maternelles et enfants samedi. PHOTO C.G.

6473499



## Communauté de Communes Grand Cognac APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME Commune de Châteaubernard

Par délibération n°2016/239 en date du 14 décembre 2016, le Conseil Communautaire de Grand Cognac a approuvé la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Châteaubernard, commune membre de Grand Cognac.

Cette délibération est affichée pendant 1 mois et consultable au siège de Grand Cognac Communauté de Communes ainsi qu'à la mairie de Châteaubernard.

6473667



## Communauté de Communes Grand Cognac APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME Commune de Saint-Brice

Par délibération n°2016/240 en date du 14 décembre 2016, le Conseil Communautaire de Grand Cognac a approuvé la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Brice, commune membre de Grand Cognac. Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, le dossier a été corrigé pour tenir compte des avis des personnes publiques associées.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public jusqu'au 25 novembre 2017 à l'Hôtel de Communauté ainsi qu'en mairie de Saint-Brice.

Cette délibération est affichée pendant 1 mois et consultable au siège de Grand Cognac Communauté de Communes ainsi qu'à la mairie de Saint-Brice.